

la lettre à Morgan, et je voulais le prouver, mais on ne m'en a pas fourni la chance.

— Mais, le scandale ?

— Eh bien, je suis fatigué de cet interminable procédé de faire retomber sur les épaules des innocents, qui les dénoncent, les crimes des coupables qui se cachent. Le Sauveur a dit qu'il était nécessaire que le scandale arrive. Trois jours après que j'aurai tenu l'évêque Bonacum sur la sellette, tout sera rentré dans le calme.

Tressautez, douce *Vérité* !

A la lecture de ce document qu'elle adoucit autant que possible, elle résume sa doctrine comme suit :

En droit strict, les tribunaux civils ne sont pas même compétents pour décider si un évêque a outrepassé son pouvoir ou non. Un évêque, agissant comme évêque, ne devrait avoir à répondre qu'aux tribunaux ecclésiastiques. Et si la société était dans son état normal, les *personnes* ecclésiastiques ne seraient justiciables, en première instance du moins, que des tribunaux de l'Église.

C'est une erreur de prétendre que l'État et ses tribunaux sont au-dessus de l'Église et ses tribunaux, que le juge civil a le droit d'examiner les actes officiels d'un évêque pour voir s'ils n'outrepassent pas sa juridiction.

Pauvre *Vérité* !

Encore un échec l'attend.

Voilà Mgr Satolli qui approuve le Père Phelan, et donne un nouveau camouflet à M. Tardivel.

Dans un entrefilet paru le 20 février, le *St. Louis Evening Dispatch* dit à propos de cette affaire :

Le révérend Phelan a paru très satisfait de la lettre qu'il a reçue aujourd'hui de Mgr Satolli, délégué apostolique. Cette lettre est une réponse à celle que le Père Phelan a adressée la semaine dernière au délégué avec un numéro de son journal et plusieurs entrevues. Le Père Phelan a insisté pour dire que Mgr Satolli serait forcé de l'appuyer dans sa prétention que les évêques sont responsables aux tribunaux civils comme les autres hommes. Dans la réponse reçue aujourd'hui, le délégué remercie le Père Phelan de sa lettre et de ses explications, et dit qu'il lui serait inopportun de faire une déclaration publique en faveur de la position prise par le Père Phelan, mais il ajoute que celui-ci devrait pousser la chose et continuer son exposé de la loi et la pratique reconnue par les meilleures autorités ecclésiastiques.

Voilà une foule d'excellents renseignements pour la cause du CANADA-REVUE.

CHERCHEUR.

## ERRATUM

Dans mon article sur *les billets de correspondance*, publié la semaine dernière, je me plaignais de la rédaction bizarre de la note française imprimée au dos de ces billets, et je corrigeais les fautes grossières et les anglicismes qui se heurtent dans cette note.

Je la reproduisais intégralement en lui opposant le texte français qui aurait dû être employé. L'inadvertance du compositeur m'a fait commettre une faute horrible que je tiens à rectifier.

"Ce billet n'est pas un billet d'arrêt, et n'est pas transférable, etc." dit la note explicative.

Je prétendais que l'on devait écrire :

"Ce billet n'est pas un billet d'arrêt. Il n'est pas TRANSMISSIBLE, etc."

Or, le compositeur m'a fait dire "Il n'est pas TRANSMISSABLE.

C'est contre cette horreur de mot que je tiens à protester.

LYNX

## AUX ETATS-UNIS

Extrait de la *Semaine Religieuse* du 3 février 1894 :

Article intitulé : les Ecoles canadiennes françaises aux États-Unis.

"L'influence (canadienne) toujours grandissante, dont nous venons de donner quelques preuves, se manifeste aussi par les progrès remarquables de la langue française.

"Nos compatriotes la parlent aujourd'hui, cette langue si noble et si riche, avec plus de soin et de perfection ; ils l'étudient avec un respect filial ; ils y paraissent plus attachés que jamais !

"Cette influence de jour en jour plus accentuée, cet attachement des Canadiens émigrés pour la langue de leurs ancêtres, ce culte qu'ils ont voué aux traditions de la Province de Québec et à la foi catholique, tout cela est dû aux sociétés de Saint Jean-Baptiste et aux conventions nationales, aux sacrifices que se sont imposés nos prêtres et nos religieux, et aussi, nous le disons avec bonheur, au zèle de tous, au zèle déployé, en particulier, par ces journalistes dont la mémoire est vénérée à bon droit, dont les actes et les paroles sont inspirés par un sens politique profond, par un sens religieux digne d'être cité comme exemple."

Puis naturellement suit l'éloge des sœurs de toutes les couleurs et des frères de toutes gran-